

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 novembre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° II-3604

présenté par
M. Saint-Martin

à l'amendement n° 3157 de la commission des finances

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 46, insérer l'article suivant:

Rédiger ainsi le début de cet amendement :

« La seconde phrase du dernier alinéa de l'article 292 du code général des impôts, dans sa rédaction résultant de l'article 181... (*le reste sans changement*) ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement rédactionnel.